

**Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération
de la motion de M. Gilbert Vernez :
« Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La commission composée de

Mesdames	Sylvie Conod Alice Voellmy Emmanuelle Wyss, présidente rapporteuse
Messieurs	Kurt Egli Jean-Wilfrid Fils-Aimé François Grognoz Gilbert Vernez

s'est réunie le 18 octobre 2011 pour discuter de la prise en considération de la motion.

Nous remercions M. Olivier Waelchli, Municipal de la Jeunesse famille et sports, pour sa présence et ses informations.

Mme Taraneh Aminian, Municipale des Domaines et bâtiments et M. Sylvain Béné, délégué à la Jeunesse, nous ont priés de les excuser.

Contenu de la demande

M. Gilbert Vernez demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre une salle de sports à disposition des jeunes de la commune. Cette offre permettrait aux 16-20 ans notamment de pratiquer une activité physique et d'avoir une alternative à la rue, surtout pendant la mauvaise saison.

Il cite les expériences menées avec succès par les communes de Lausanne, Nyon et Renens.

Le point de vue de la Municipalité

M. Waelchli annonce d'emblée que les salles de gymnastique de La Tour-de-Peilz sont occupées par les sociétés locales pratiquement à 100% (tous les jours jusqu'à 22 heures, et souvent le week-end). Il n'existe pas à La Tour-de-Peilz de véritable salle omnisports. La salle des Marronniers, libre en fin de semaine, n'est pas une salle de sport très pratique, vu ses dimensions.

Le délégué à la Jeunesse, consulté par M. Waelchli, a transmis qu'il n'a pas connaissance d'une demande de la part des jeunes.

Définition des besoins

Le projet est reconnu comme sympathique ou attrayant au premier abord, mais les modalités de son éventuelle application sont très discutées.

Certains commissaires souhaiteraient davantage d'informations sur la problématique des jeunes à La Tour-de-Peilz ; existe-t-il des jeunes qui souhaiteraient mener des activités physiques en-dehors des sociétés existantes ? Y a-t-il lieu de faire de la prévention des incivilités ? Les conseils du délégué à la

Jeunes seront très utiles. De l'avis du motionnaire, certains jeunes semblent très intéressés par l'ouverture d'une salle de gymnastique. Le motionnaire regrette cependant ne pas avoir parlé avec des personnes concernées, les éducateurs de proximité notamment à Vevey et Montreux.

Conditions

Les commissaires craignent que l'occupation d'un groupe de jeunes soit plus difficile dans un espace limité qu'à l'extérieur, et pensent qu'un encadrement pour les adolescents est indispensable.

Le motionnaire adhère à cette idée et précise les conditions requises pour la mise à disposition d'une salle :

- une salle libre (pendant le week-end et les vacances scolaires) ;
- des jeunes qui souhaitent exercer une activité physique ;
- des moniteurs/monitrices formé-e-s et agréé-e-s par la commune, responsables des locaux (ouvrir et fermer les salles, contrôler les lieux) et du respect des règles établies pour la pratique du sport. L'activité devrait être clairement définie et cadrée, tout en gardant de la flexibilité.

Argumentaire

Des commissaires insistent sur la valeur de la continuité dans l'effort et pensent qu'une ouverture occasionnelle d'une salle de gymnastique ne permettrait pas de remplir cette condition. Par ailleurs, les jeunes qui aiment vraiment le sport le pratiquent à l'extérieur quel que soit le temps.

D'autres pensent au contraire que l'initiation à un sport dans un cadre non scolaire et non compétitif pourrait susciter de l'intérêt, voire favoriser l'intégration des jeunes dans une équipe sportive.

Certains enfants et adolescents ne sont pas suffisamment stimulés dans leur milieu familial à mener des activités physiques. L'ouverture d'une salle de gymnastique et l'offre d'activités encadrées pourraient pallier à ce manque.

Si l'intérêt d'offrir aux jeunes des occasions de pratiquer un sport est partagé par tous les membres du groupe, les mesures d'incitation et les modalités concrètes restent à préciser et à développer.

Vœu

La commission émet le vœu que la Municipalité, en concertation avec les communes de la région, inventorie les besoins des jeunes, les disponibilités en locaux ainsi que les modalités de réalisation (encadrement, budget,...) pour qu'une expérience probatoire soit tentée.

Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la commission, par 3 voix pour (dont la voix prépondérante de la présidente), 3 voix contre et une abstention, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil Communal

- vu la motion de M. Gilbert Vernez « extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre en considération la motion « extension des heures d'ouverture d'une salle de sports ».

Au nom de la Commission

Emmanuelle Wyss
Présidente-rapporteuse

La Tour-de-Peilz, le 6.11.11